



**D**OCUMENT D'  
**I**NFORMATION  
**C**OMMUNAL SUR LES  
**R**ISQUES  
**M**AJEURS



Mairie de Saint-Tricat

163, Rue de l'église

62185 SAINT-TRICAT

☎ : 03.21.35.24.77

# EDITO



Chères Merkenésiennes, chers Merkenésiens,

Les événements survenus au cours de l'année 2023 sur le territoire de notre commune rappellent, avec force, que nul n'est à l'abri des aléas majeurs et que notre environnement reste exposé en toutes circonstances à divers risques.

Consciente de ces enjeux, la municipalité, soucieuse de garantir la sécurité de ses administrés, a élaboré le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Ce document, bien qu'il ne puisse supprimer les risques, a pour vocation d'informer la population sur la nature des menaces potentielles auxquelles notre commune peut être confrontée. Il présente également les mesures préventives et les comportements à adopter afin d'en atténuer les conséquences.

Le DICRIM s'inscrit en complémentarité du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, dispositif essentiel à la gestion de crise locale, dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'alerte et l'information de la population,
- Mettre en œuvre la protection et le soutien des personnes exposées,
- Coordonner les moyens communaux et intercommunaux en fonction des risques identifiés.

Outil à la fois pédagogique et préventif, le DICRIM mérite une attention particulière. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec sérieux, à le diffuser largement et à le conserver précieusement.

Être informé et préparé constitue un gage de sécurité pour chacun d'entre nous.

L'équipe municipale demeure à votre disposition pour vous accompagner dans sa compréhension ou répondre à toute interrogation.

Sébastien CASTELLE

Maire de Saint-Tricat

# SOMMAIRE

<b>Généralités</b> .....	2
Le risque majeur .....	3
Le dispositif d’alerte .....	4
Les mesures de prévention.....	5
Le kit d’urgence.....	7
<b>Les risques naturels</b> .....	8
Les inondations.....	9
Les tempêtes et vents violents.....	11
Les chutes de neige, de grêles et verglas.....	13
Le grand froid.....	14
La canicule.....	15
Le risque sismique .....	17
Les mouvements de terrain .....	18
<b>Les risques sanitaires</b> .....	20
Le risque épidémique.....	21
<b>Les risques technologiques</b> .....	22
Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) .....	23
Les lignes haute tension .....	24
Le risque nucléaire.....	26
<b>Autres risques</b> .....	27
Les engins de guerre .....	28
<b>Menaces majeures</b> .....	29
Le risque d’attentat .....	30
<b>Informations utiles</b> .....	31

# GENERALITES



- Le risque majeur
- Le dispositif d'alerte
- Les mesures de prévention
- Le kit d'urgence

## LE RISQUE MAJEUR, C'EST QUOI ?

Le **risque majeur**, est la possibilité de survenance d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en péril un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et mettre en situation critique le fonctionnement courant des activités humaines.

Tout le monde connaît le risque majeur que l'on appelle plus communément la « catastrophe ».

Deux éléments essentiels caractérisent ce risque :

- La **fréquence**, si faible qu'on serait tenté de l'oublier.
- La **gravité**, importante à supporter pour les populations et la collectivité.



### ALEA

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.



### ENJEU

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.



### RISQUES

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

**L'objectif de ce document est de vous informer afin de vous préparer et de limiter les dégâts que peuvent causer les différents risques encourus sur la commune.**

# L'ALERTE...

L'alerte a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées. Les moyens utilisés sont adaptés à chacune des situations (sirène, voiture des forces de l'ordre avec haut-parleur, radio, télévision, porte à porte ...).

## Comment rester informé de la situation ?

Si vous entendez un message d'alerte, vous devez vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute d'une radio locale qui vous communiquera :

- Les premières informations sur l'évènement.
- Les consignes de protection à suivre.
- Les consignes spéciales décidées par les autorités.
- L'ordre d'évacuation si nécessaire.

## Comment donner l'alerte ?

Si vous êtes témoin d'une situation qui peut mettre en danger la vie d'autrui, alertez les secours :

- Police
- Pompiers
- SAMU

Vous serez amené à décliner votre identité, le lieu précis ou à communiquer des informations concernant la situation en question.

LES NUMEROS D'URGENCE	
17	POLICE
18	POMPIERS
15	SAMU
114	URGENCES Pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler
112	URGENCES EN EUROPE

## LES MESURES DE PREVENTION

Météo France diffuse au quotidien des cartes de vigilance et des bulletins météorologiques conçus pour informer les populations en cas de phénomènes dangereux.

L'information transmise comprend :

- La description de l'évènement
- Sa qualification
- Des recommandations comportementales
- La date et l'heure du prochain bulletin

Ces cartes sont actualisées 2 fois par jour et sont consultables 24h/24 sur le site internet de Météo France.

### VIGILANCE VERTE

- Aucune précaution particulière n'est nécessaire. **Aucun risque.**



### VIGILANCE JAUNE

- Soyez attentif au risque météorologique si vous pratiquez des activités. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex : mistral, orages d'été) sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique. **Soyez vigilants.**



### VIGILANCE ORANGE

- Soyez très vigilant. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics. **Limitez vos déplacements.**



### VIGILANCE ROUGE

- Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics. **Déplacements fortement déconseillés ou interdits..**



La Vigilance de Météo France intègre les canicules depuis 2004. La chaleur, y compris un pic de chaleur, a en effet un impact immédiat sur l'état de santé des populations exposées.

La Vigilance intègre ce phénomène sous le terme de canicule et utilise le terme générique de "vague de chaleur" dans les bulletins de suivi. La Vigilance météorologique permet d'identifier la survenue d'une vague de chaleur et d'avertir les autorités et la population. Elle rappelle également les conseils pour se protéger.

Météo France signale le niveau de danger de chaque vague de chaleur à l'aide de 4 couleurs :

### VIGILANCE VERTE "Veille saisonnière"

- Activée du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre



### VIGILANCE JAUNE "Avertissement chaleur"

- En cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent.



### VIGILANCE ORANGE "Alerte canicule"

- Déclenchée par les Préfets de Département, en lien avec les Agence Régionale de Santé.



### VIGILANCE ROUGE "Mobilisation maximale"

- En cas de canicule avérée, intense et durable.



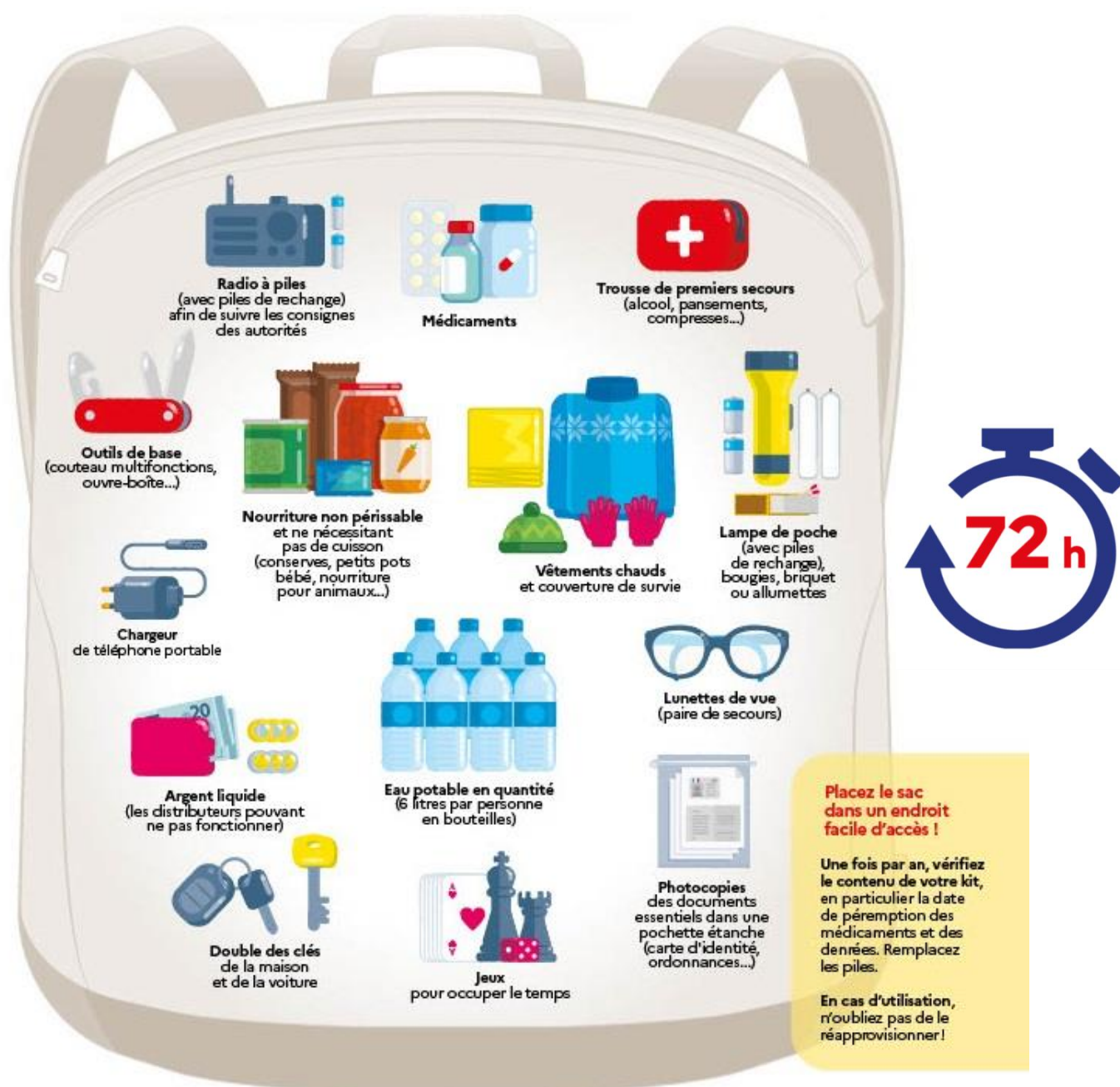
# LE KIT D'URGENCE

## Coupure d'électricité, d'eau courante, route impraticable...

Lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes.**

Ce kit préparé à l'avance, vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours.

Il vous sera également très utile en cas de départ précipité.



# LES RISQUES NATURELS



- Les inondations
- Les tempêtes et vents violents
- Les chutes de neige, de grêles et verglas
- Le grand froid
- La canicule
- Les risques sismiques
- Les mouvements de terrain

# LES INONDATIONS

## Définition :

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs variables. Elle est provoquée par des pluies importantes, durables et localisées. Ces inondations peuvent apparaître aussi bien en été qu'en hiver.



## Généralités :

La commune de Saint-Tricat possède des bassins d'orage au niveau de la Haute Leulingue et du Blanc Mont. En cas de débordement de ces bassins, des coulées de boues sont observées dans le centre bourg.

Les habitations situées à proximité du fossé d'avalaison, de la Rivière ou encore de la Rivière d'Hames-Boucres sont menacées en cas de montée des niveaux.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) peut être activé en cas de fortes inondations. Il permet d'alerter et d'informer la population, d'assurer la surveillance météorologique et décide de la fermeture des zones inondables. Il permet également d'organiser l'évacuation des zones exposées à ces risques.

## Historique :

Du 2 au 12 novembre 2023, la commune de Saint-Tricat a subi des épisodes d'inondations conséquents.

Le Département a été placé en vigilance rouge « pluie-inondations et crues. »

L'état de catastrophe naturelle a été déclaré le 13 novembre 2023.

***Depuis 1999, la commune de Saint-Tricat a été reconnue 6 fois en état de catastrophe naturelle pour inondation et coulée de boues.***

## Les bons réflexes :

## AVANT

- Soyez à l'écoute du signal d'alerte ainsi que les consignes de sauvegarde.
- Faites des réserves d'eau et de nourriture.
- Rassemblez vos effets personnels et préparez votre kit d'urgence;
- Disposez d'un poste radio à piles.
- S'informer sur les prévisions à venir (météo, radio, internet).

## PENDANT

- Fermez portes, fenêtres et aérations.
- Coupez l'alimentation électrique.
- Évitez tout déplacement.
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied.
- Réfugiez-vous à l'étage de votre logement. Dans le cas contraire, ne fermez pas les volets pour faciliter toute évacuation.
- Écoutez la radio.
- Évitez tout appel inutile sur les lignes de secours.

## APRES

- Ventilez vos pièces.
- Rétablissez l'électricité après un contrôle complet des circuits électriques.

## Liens utiles :

[Portail Géorisques](#)



[Carte PPRI n°1](#)



[Carte PPRI n°2](#)



# LES TEMPÊTES ET VENTS VIOLENTS

## Définition :

Une **tempête** est souvent accompagnée de fortes pluies et de vents violents. On parle de tempête quand les vents dépassent le seuil des **89 km/h**.

## Généralités :

Le Département du Pas-de-Calais est régulièrement frappé par des vents violents et des tempêtes.

Les tempêtes et les vents violents ne touchent pas de zone précise, elles n'ont pas de limites géographiques et peuvent concerner tous les départements.

## Conséquences :

Les tempêtes peuvent avoir d'énormes conséquences sur :

- Les personnes et plus particulièrement les sans-abris ;
- Les biens : dommages aux habitations, ouvrages, cultures, paralysie des services publics, détérioration des réseaux (électrique, téléphonique, eau...).



## Les bons réflexes :

### AVANT

- Rangez ou fixez les objets sensibles et légers pouvant devenir des projectiles (*poubelles, mobilier de jardin...*).
- Informez-vous sur les prévisions météorologiques (météo, radio...).

### PENDANT

- Ne vous aventurez pas dehors.
- Mettez-vous à l'abri.
- Evitez de vous mettre à l'abri dans une pièce située à proximité d'un arbre.
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres.
- Limitez vos déplacements.
- Evitez tout appel inutile sur les lignes de secours, utilisez-les en cas d'extrême nécessité (tout évènement lié à votre santé).

### APRES

- Ne sortez pas tant que l'alerte n'a pas été levée..
- Ne vous approchez pas des lignes électriques et téléphoniques au sol.
- Constatez les dégâts et tournez-vous vers votre assurance habitation.



# LES CHUTES DE NEIGE, DE GRÊLE, VERGLAS

## Généralités :

En hiver, la commune de Saint-Tricat peut être soumise à des épisodes de verglas et exceptionnellement de chutes de neige.

Les chutes de grêles sont, quant à elles, des phénomènes météorologiques particuliers. En effet, ces phénomènes n'ont pas de limite géographique et peuvent survenir à tout moment de l'année.

## Conséquences :

Ces phénomènes ont pour conséquence la perturbation des axes routiers et des transports, des dégâts sur les infrastructures, etc.

Les chutes de grêles peuvent occasionner de gros dégâts sur vos biens privés, les installations publiques, les transports et les cultures.



## Les bons réflexes :

### AVANT

- S'informer sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation (météo, radio...).
- S'informer sur les prévisions météorologiques et sur les conditions de circulation (météo, radio...).
- Ne vous approchez pas des arbres.

### PENDANT

- Ne vous aventurez pas dehors.
- Mettez-vous à l'abri dans une habitation.
- Evitez tout déplacement.
- Si vous circulez en voiture, arrêtez-vous prudemment.

# LE GRAND FROID

## Généralités :

Les épisodes de grand froid correspondent à des périodes où les températures sont négatives le jour et inférieures à **-10°C** la nuit.

## Conséquences :

Ces températures peuvent entraîner des conséquences sur les personnes vulnérables (sans domicile fixe ou avec un logement mal isolé/mal chauffé).



## Les bons réflexes :

### AVANT

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques.
- Equipez-vous de vêtements adaptés.
- Chauffez votre logement ou votre pièce.

### PENDANT

- Alertez le SAMU social (115) si vous apercevez des personnes vulnérables.
- Portez des vêtements adaptés.
- Evitez tous déplacements.
- Ne pas sortir pendant les heures froides.

# LA VAGUE DE CHALEUR - CANICULE

## Généralités :

Le terme « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population. Il recouvre les situations suivantes :

- Le pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours) présentant un risque sanitaire, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.
- L'épisode persistant de chaleur : températures élevées (IBM [1] proche ou en dessous des seuils départementaux) qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours) ; ces situations constituant un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune.
- La canicule : période de chaleur intense pour laquelle les IBM atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptibles de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange.
- La canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux ; elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.

[1] IBM : indice biométéorologique. Il s'agit de la combinaison des températures minimales et maximales moyennées sur trois jours.

## Conséquences :

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme, dès les premières augmentations de température : les impacts de la chaleur sur la santé ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

Les risques sur votre santé peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

[1] IBM : indice biométéorologique. Il s'agit de la combinaison des températures minimales et maximales moyennées sur trois jours.

Les



## Pendant les fortes chaleurs

### Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous  
le corps



Fermez les volets  
et fenêtres



Privilégiez  
les activités douces



Mangez frais  
et équilibré



Évitez  
l'alcool



Prenez des nouvelles  
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELÉZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66\*** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

\*Service client de la Météo-France, ouvert de 8h à 20h, 7j/7, sauf le 1er mai.

## N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



**MAUX DE TÊTE**



**CRAMPES**



**NAUSÉES**

### Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**



**BUVEZ DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELÉZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

\*Service client de la Météo-France, ouvert de 8h à 20h, 7j/7, sauf le 1er mai.

# LES RISQUES SISMIQUES

## Généralités :

Les séismes sont provoqués par rupture des roches le long d'une faille et génèrent des ondes sismiques pouvant être mesurées à l'aide d'un sismomètre. Cet appareil nous indiquera sur une échelle de 0 à 10 l'intensité de ces vibrations pouvant être ressenties en surface.

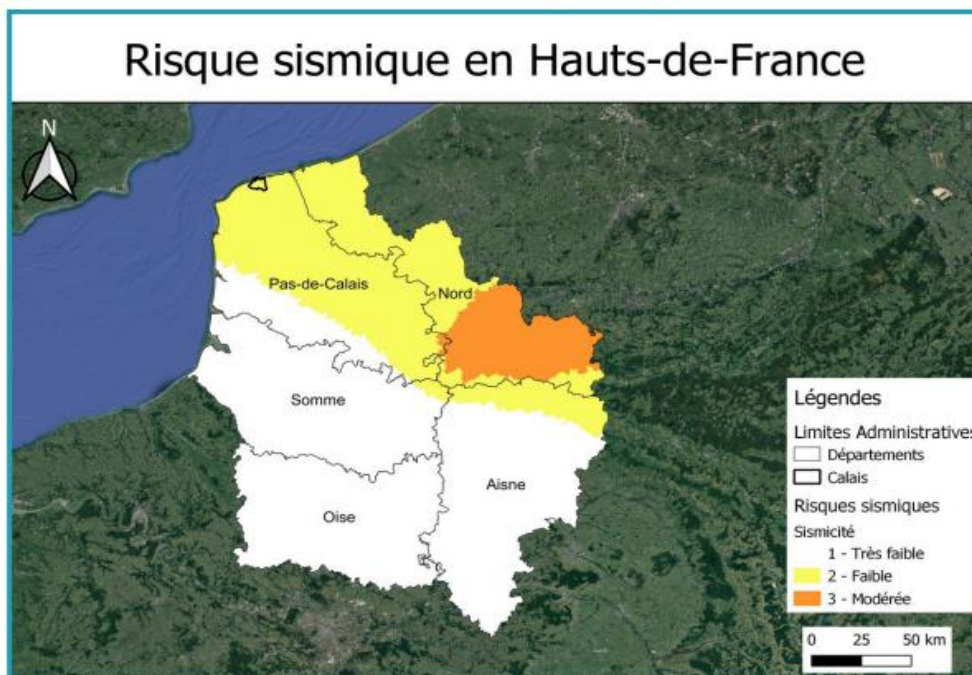
## Conséquences :

Le passage de ces ondes à travers le sol peut engendrer des conséquences catastrophiques sur les infrastructures (routières, bâties, etc.) et aussi sur la sécurité des populations. Les risques sismiques peuvent être anticipés 3 semaines à l'avance, mais dans la majeure partie des cas les séismes apparaissent de manière soudaine.

Dans la région des Hauts-de-France il existe 4 failles :

- La faille de Lens.
- La faille de Marqueffles.
- La faille de Pernes.
- La faille de Ruitz.

Cependant à Saint-Tricat, le risque sismique reste relativement faible.

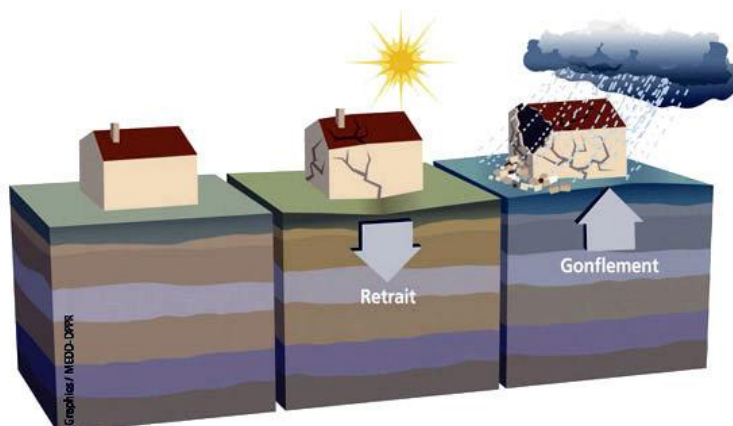


Carte des zones à risque sismique

# LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

## Généralités :

Un mouvement ou glissement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'Homme.



## Conséquences :

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

Ces variations peuvent entraîner des conséquences plus ou moins importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

## Les mesures de prévention :

- Identifier la nature du sol,
- Adapter les fondations des nouvelles constructions,
- Rigidifier les structures et désolidariser les bâtiments accolés,
- Éviter les variations localisées d'humidité (gestion des eaux pluviales, étanchéité des canalisations...)
- Porter attention aux nouvelles plantations (Elagage, mise en place d'écran anti-racines...)

Malheureusement pour ce risque, **aucune alerte n'est possible car le risque est imprévisible**. Si vous constatez des fissures importantes sur votre habitation :

- Coupez l'électricité,
- Evacuez votre domicile en emportant votre kit d'urgence
- Prévenez les secours

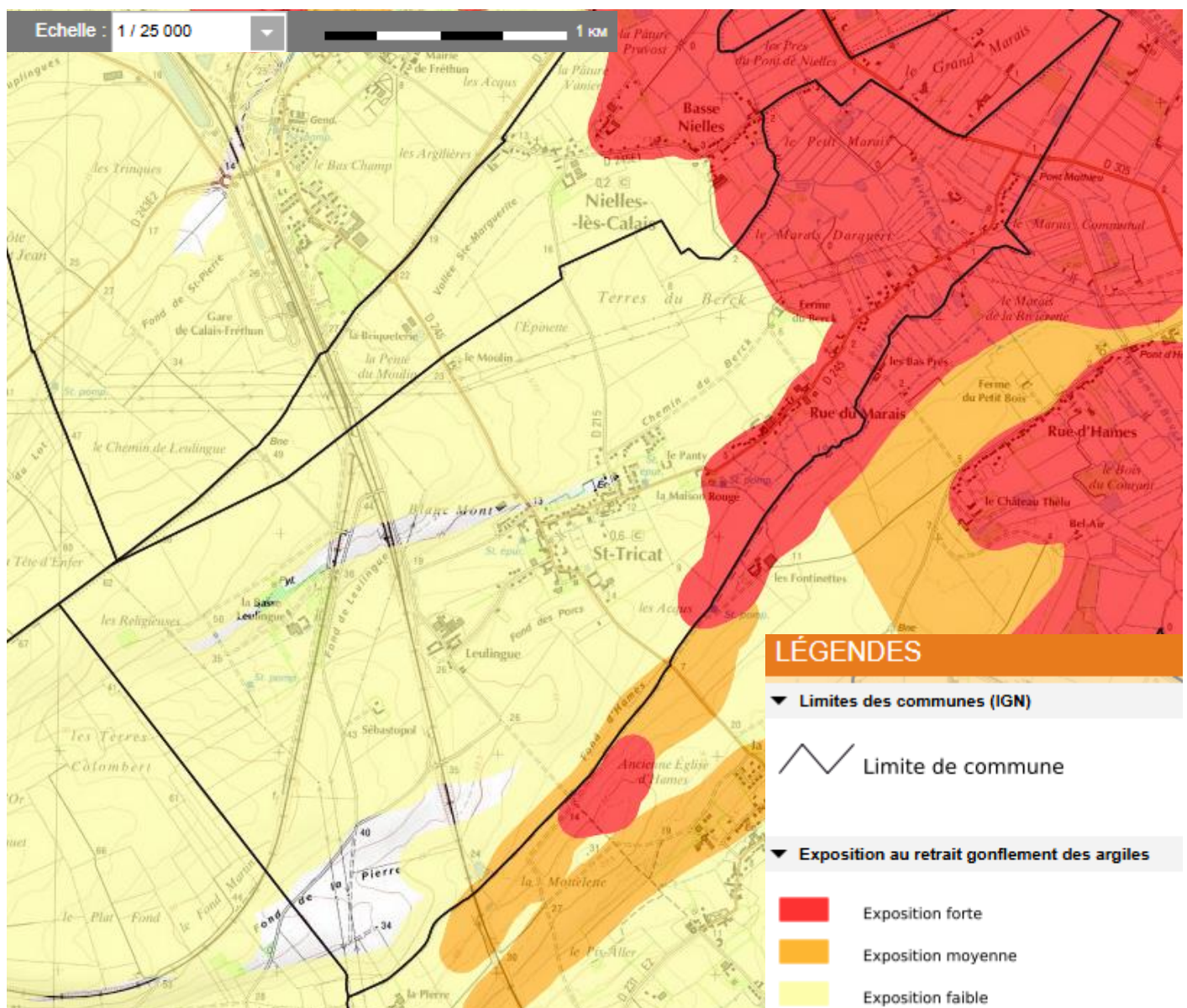
Regagnez votre habitation uniquement après l'autorisation des services compétents.

## Liens utiles :

[Portail Géorisques](#)



## Carte de la commune :



# LES RISQUES SANITAIRES



→ Le risque épidémique

# LE RISQUE EPIDEMIQUE

## Généralités :

Une épidémie se caractérise par une propagation rapide d'une maladie contagieuse au sein de la population. On parle de pandémie à partir du moment où l'épidémie touche la quasi-totalité de la population.

## Conséquences :

Contaminations, chute de l'espérance de vie, décès, etc.

## Les mesures de précaution :

Les mesures mises en place par l'État varient en fonction du type d'épidémie et de son développement. Dans une telle situation, il est important de se tenir au courant via les médias (télévision, radio, etc.) ou sur le site du ministère de la santé et de Santé Publique France.

## Les bons réflexes :

### LORS DE SIGNES DE CONTAMINATIONS :

- Si l'épidémie est récurrente (grippe hivernale, gastroentérite...), évitez les contacts physiques rapprochés, les échanges verbaux trop proches, les poignées de mains, appliquer les gestes barrières ...
- Lavez-vous les mains régulièrement, aérer les lieux de vie.
- Si l'épidémie devient pandémique, renforcez les mêmes conseils que précédemment et accentuez les nettoyages et désinfections,
- Portez un masque en présence de personnes contaminées,
- Suivez à la lettre les recommandations des autorités !
- Prévenez immédiatement les autorités sanitaires lorsque qu'une personne de votre entourage semble atteinte.

## Quelques exemples...

- *La grippe H1N1 de 2009 à 2013 aux Etats-Unis et en Europe*
- *La fièvre Ebola*
- *Le choléra en Haïti*
- *La Covid-19*



# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



- Le Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- Les lignes haute tension
- Le risque nucléaire

# LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## Définition :

Une matière dangereuse est une matière susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer du fait de son caractère **inflammable**, **toxique**, **explosif**, **corrosif** ou encore **radioactif**.

## Généralités :

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire.

Saint-Tricat, hormis son réseau routier propre, est bordé par :

- La Départementale 304 et la Départementale 305.
- La ligne ferroviaire grande vitesse 216000 (Fretin / Fréthun) et la ligne ferroviaire 314000 (Boulogne-Ville / Calais Maritime) sont contiguës à la Départementale 304.

Ces routes et lignes ferroviaires assurent le transport de passagers et celui de marchandises.

**Le transport de matières dangereuses fait l'objet d'une réglementation pour la voie publique :**

Les produits transportés doivent faire l'objet d'une **identification** et d'une **signalisation**.

## Les bons réflexes :

*(En cas d'alerte évacuation)*

- **Evacuez calmement et immédiatement.**
- **Coupez l'eau, l'électricité et fermez vos volets.**
- **Munissez-vous de votre kit d'urgence.**
- **Fermez votre domicile à clé.**
- **Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.**
- **Rejoignez le centre d'accueil qui vous sera communiqué.**
- **A l'arrivée au centre d'accueil, identifiez-vous et attendez les instructions du Maire ou des forces de l'ordre.**



# LES LIGNES HAUTE TENSION

## Définition :

La ligne à haute tension est l'une des principales formes d'infrastructures énergétiques, et le composant principal des grands réseaux de transport d'électricité.

Les lignes à haute tension aériennes sont composées de câbles conducteurs, généralement en alliage d'aluminium, suspendus à des supports, pylônes ou poteaux. La chute d'une ligne haute tension génère un risque pour les personnes à proximité.

## Généralités :

A Saint-Tricat, quatre faisceaux de lignes électriques surplombent le territoire : deux liaisons à 400 000V, et deux liaisons à 250 000 V.

Les lignes aériennes sont extrêmement vulnérables en cas de tempête : en France, la tempête de 1999 a entraîné un surcoût de 30 % rien que pour la mise aux normes des lignes THT afin qu'elles résistent à des vents violents de 170 km/h.

## Conséquences :

Enedis rappelle que tout contact avec une ligne électrique peut entraîner la mort ou des blessures graves (brûlures, séquelles irréversibles, décès de l'électrisé). Les seules personnes autorisées à s'approcher des lignes électriques, et à procéder à des manœuvres sur ses installations sont les professionnels qualifiés par Enedis.

## Les bons réflexes :

Toute personne constatant la chute d'un câble électrique doit adopter les comportements de sécurité suivants :

- Ne jamais toucher aux lignes électriques tombées à terre ou arrachées.
- Ne pas essayer de dégager un objet ou une personne emmêlée dans une ligne électrique ou accrochés à celle-ci.
- Ne jamais pénétrer dans une installation de distribution d'énergie électrique (postes de transformation...).
- Ne procéder à aucune manœuvre sur les installations de distribution d'énergie électrique.
- En présence de fils à terre, de poteaux cassés ou d'installation de distribution électrique défailante, vous devez en informer les services de secours :

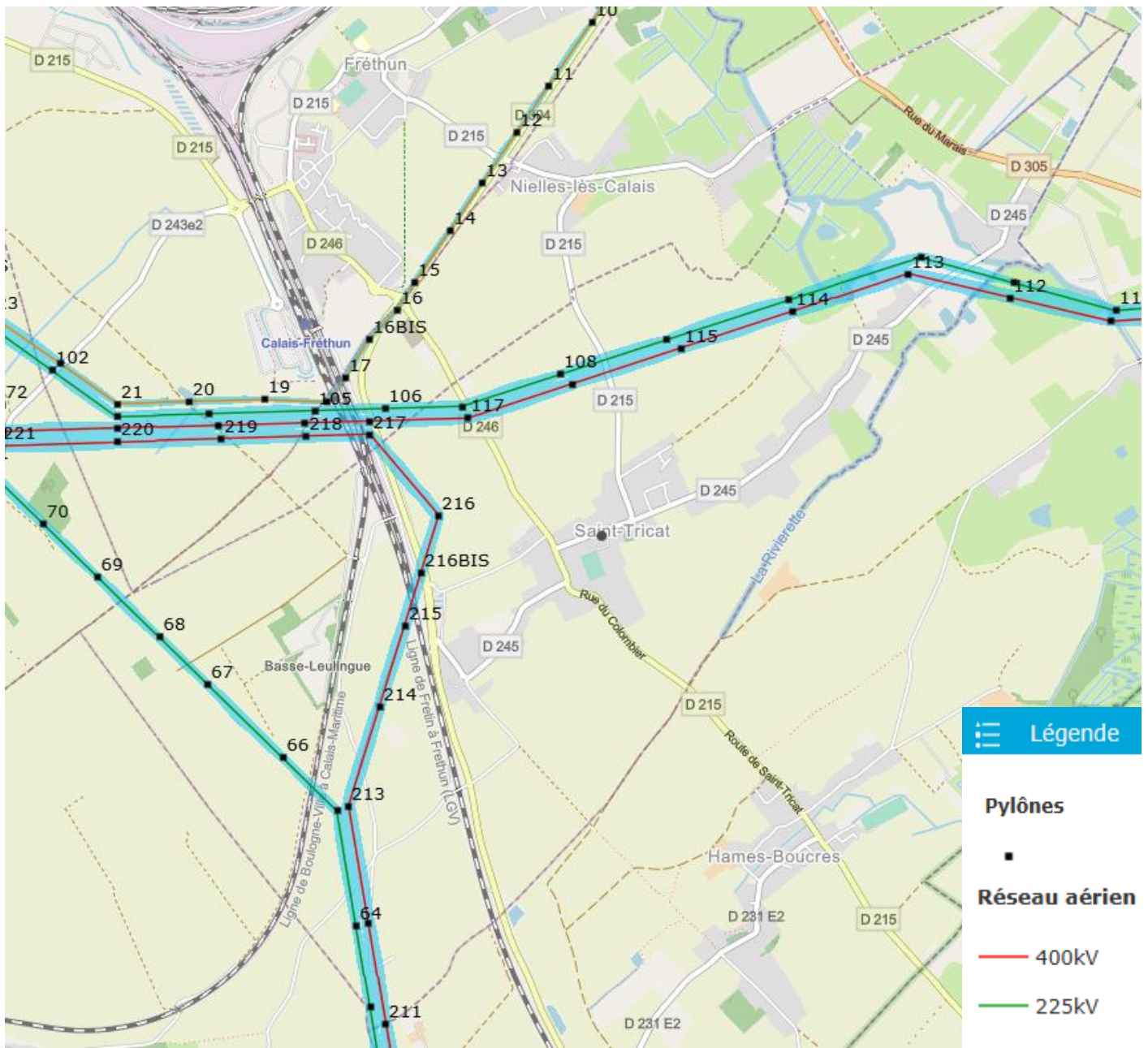
☎ 18 ou 112.

et/ou Enedis : 09.726.750.62

Les lignes ha



Tricat :



# LE RISQUE NUCLEAIRE

## Définition :

L'accident nucléaire est un évènement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et parfois graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

La Centrale Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines est le plus important site de production d'électricité d'origine nucléaire d'Europe de l'Ouest.

## Généralités :

La sûreté des installations nucléaires constitue une priorité essentielle. Elle est intégrée dès la conception des sites et fait l'objet d'améliorations continues tout au long de leur fonctionnement. Toutefois, les pouvoirs publics doivent prévoir la possibilité, bien que très faible, d'un accident nucléaire.

En cas d'accident affectant un réacteur, des substances radioactives, notamment de l'iode, pourraient être rejetées dans l'atmosphère. L'inhalation ou l'ingestion d'iode radioactif peut représenter un risque pour la santé, en particulier pour la glande thyroïde.

La commune de **Saint-Tricat** se trouve en dehors du **périmètre de planification des mesures de protection** défini autour de la centrale nucléaire de **Gravelines** (rayon de 20 km). À ce titre, elle **n'est pas concernée par la distribution préventive de comprimés d'iode**.

Cependant, en cas de situation exceptionnelle, et **uniquement sur décision du préfet**, une distribution locale de comprimés d'iode pourrait être organisée. Il est donc **inutile de prendre de l'iode de manière anticipée**, en dehors de toute consigne officielle.

## Les bons réflexes :

(

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- Fermez portes et fenêtres et bouchez les entrées d'air.
- Tenez-vous informé (radio, télévision, site internet de la préfecture...).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge et protégés par les enseignants.
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation.



# AUTRES RISQUES



→ Les engins de guerre

# LES ENGINES DE GUERRE

## Généralités :

Le Pas-de-Calais a été fortement impliqué lors des **deux guerres mondiales**. L'ensemble du département est concerné par la présence potentielle d'**obus**, de **mines** et d'autres engins de guerre.

Les munitions restant toujours actives, et le temps les rendant plus sensibles et fragiles, le risque demeure élevé dans ce domaine. Toute manipulation par des personnes non habilitées est à proscrire. Il y a des **risques d'explosion** et des **risques toxiques**.

## Contacts :

**17** **POLICE**

**18** **POMPIERS**

**03 21 21 20 00**

**PREFECTURE**

### Que faire lors de découverte d'explosifs ?

- Eviter de les toucher ou de les déplacer.
- Marquer et sécuriser la zone.
- Prévenir la police ou les pompiers.
- Porter un masque.
- Prévenir la préfecture qui échangera avec le service de déminage.

# MENACES MAJEURES



→ Le risque d'attentat

# LE RISQUE D'ATTENTAT

## Généralités :

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux publics vulnérables, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.

C'est **un dispositif relevant du Premier Ministre**, instauré depuis 1995 pour lutter contre le terrorisme.

### Ce plan a pour but :

- ✓ D'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste.
- ✓ De développer et maintenir une culture de vigilance.
- ✓ De permettre une action rapide et coordonnée en cas d'événement.



## LES BONS REFLEXES

### AVANT

- Rester vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.

### PENDANT

- S'échapper et aider les autres si possible.
- Suivre les consignes des services d'ordres et de secours.

## INFORMATIONS UTILES

<b>POMPIERS</b>	TEL : 18 EUROPE : 112
<b>GENDARMERIE</b>	TEL : 17
<b>SAMU</b>	TEL : 15
<b>Urgences malentendants</b>	TEL : 114
<b>Mairie de Saint-Tricat</b>	TEL : 03.21.35.24.77 <a href="mailto:commune-st-tricat@orange.fr">commune-st-tricat@orange.fr</a> <a href="http://www.saint-tricat.fr">www.saint-tricat.fr</a>
<b>METEO FRANCE</b>	TEL : 0.892.68.02.35 ou 3250 <a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a>
<b>Ministère de la santé</b>	<a href="https://sante.gouv.fr/">https://sante.gouv.fr/</a>
<b>Santé Publique France</b>	<a href="https://www.santepubliquefrance.fr/">https://www.santepubliquefrance.fr/</a>
<b>Informations et arrêtés sur les risques</b>	<a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> <a href="http://www.pas-de-calais.gouv.fr">www.pas-de-calais.gouv.fr</a>

